



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la convocation :	03/07/2020
Début de séance :	09h30
Fin de séance :	10h15
Présents :	M Michel ARCHANGE, Maire M Bruno ROVELLI, Adjoint M Éric AUBERT M Cyril BLANC M André BONNEFOY M Mikaël CALVI Mme Emilie CARBONNET M Maurice FORNO Mme Claire MIRAS M Pascal REYNIER M Claude SUZAN
Absent(es) excusé(es) :	
Absent(es) :	
Pouvoir(s) :	
Secrétaire de Séance :	M Bruno ROVELLI
Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	11
Conseillers votants :	11

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal
2	Décisions prises par le Maire entre le 30 juin 2020 et le 10 juillet 2020 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du 26 mai 2020
3	Election du délégué et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020
4	Questions diverses

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 09h30.

Monsieur Bruno ROVELLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal du 02 juillet 2020, aucune remarque n'étant formulée.

**Décisions prises par le Maire entre le 30 juin 2020 et le 10 juillet 2020 dans le
2 cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du
26 mai 2020**

Monsieur le Maire rend compte qu'il n'a pris aucune décision depuis la dernière séance.

.../...

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
En prend acte.**

3 Election du délégué et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 fixant les modes de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner le 10 juillet 2020 par commune en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020 ;

Monsieur le Maire expose que, en application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral, le Conseil Municipal se réunit afin de procéder à l'élection du délégué et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.

a) Composition du bureau électoral

Le bureau électoral est présidé par Monsieur le Maire.

Il comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Monsieur Claude SUZAN
- Monsieur Maurice FORNO
- Monsieur Cyril BLANC
- Madame Emilie CARBONNET

Monsieur Bruno ROVELLI, Adjoint au Maire est désigné secrétaire.

b) Election du délégué titulaire

**Le Conseil Municipal,
Après enregistrement des candidatures,
Procède au vote, au scrutin secret à la majorité absolue,**

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Michel ARCHANGE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Monsieur Michel ARCHANGE, ayant obtenu la majorité absolue avec 11 suffrages, a été proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de délégué et a déclaré accepter le mandat.

c) Election de trois délégués suppléants

**Le Conseil Municipal,
Après enregistrement des candidatures,
Procède au vote, au scrutin secret à la majorité absolue,**

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Claude SUZAN
- Monsieur Bruno ROVELLI
- Monsieur Pascal REYNIER

.../...

.../...

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Monsieur Claude SUZAN, ayant obtenu la majorité absolue avec 11 suffrages, a été proclamé élu en qualité de délégué suppléant au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat ;
- Monsieur Bruno ROVELLI, ayant obtenu la majorité absolue avec 11 suffrages, a été proclamé élu en qualité de délégué suppléant au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat ;
- Monsieur Pascal REYNIER, ayant obtenu la majorité absolue avec 11 suffrages, a été proclamé élu en qualité de délégué suppléant au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

4 Questions diverses

Monsieur le Maire rend compte qu'il n'a aucun autre sujet à exposer.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 10h15

Fait à Saint-Trinit,
Le 10/07/2020

Le Secrétaire de séance,
Bruno ROVELLI

Le Maire,
Michel ARCHANGE

